



Syndicat Mixte pour le traitement des Ordures Ménagères
de la région de VILLERUPT



Rapport d'activité 2020

EDITO



L'année 2020, particulière compte tenu de la pandémie que nous vivons aura montré la résilience de notre outil. En effet, malgré une augmentation de près de 5 % des ordures ménagères produites sur notre territoire, notre usine a maintenu ses très bonnes performances en battant une nouvelle fois et ce pour la troisième année consécutive le record de valorisation. Les différents investissements entrepris pour retrouver une valorisation conforme à nos attentes compte tenu de l'évolution des ordures ménagères nous ont permis :

- ✓ De revenir à un taux de refus de 44% (record usine battu en 2018, 2019 et 2020)
- ✓ D'améliorer la qualité de nos composts (nous n'avons aujourd'hui plus aucun problème d'écoulement ni de saturation de la plateforme). De plus tous les retours utilisateurs sont unanimes sur la qualité du produit
- ✓ De préparer une augmentation de la capacité de l'usine en améliorant et en réduisant le temps nécessaire aux opérations de nettoyage

En 2019, à la suite des déboires rencontrés sur le BRS et compte tenu des problématiques récurrentes de fissurations, le SMTOM a décidé de la pose d'un BRS de secours, ne connaissant pas la position qui allait être prise par SUEZ. La prise de décision a été longue et finalement SUEZ a acté par l'avenant 13, le remplacement du BRS actuel par un équipement neuf. Nous devrions donc avoir au 1^{er} trimestre 2022, 2 BRS permettant de porter la capacité nominale de l'usine à 80 000 tonnes sous réserve de modification de notre arrêté préfectoral (limité aujourd'hui à 55 000 tonnes sur la ligne de traitement soit environ 60 000 tonnes avec l'arrêt technique annuel).

2020 nous aura enfin permis de finaliser les études nécessaires à la construction d'une unité de méthanisation pour le traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères. Ces études ayant montré un la rentabilité du projet, le Conseil d'Administration du SMTOM l'a validé lors de sa réunion du 22 février 2021.

2021 va donc être pour notre structure, une année de transformation, encore une, avec le lancement des travaux d'extension de l'outil, le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'unité de méthanisation ainsi que les premiers appels d'offres pour la fourniture des équipements de cette méthanisation, le lancement et l'avancée de l'étude sur le schéma global de gestion des biodéchets, le lancement d'une étude prospective globale d'évolution du syndicat et de son outil de traitement. Des choix décisifs devront être faits cette année et dans les années à venir et je suis persuadé que nous saurons les relever ensemble.

Laurent RIGHI, Président

Table des matières

EDITO.....	2
1 LE SMTOM EN QUELQUES MOTS	4
2 ORGANISATION DU SMTOM	5
3 ACTIONS DE COMMUNICATION ET PREVENTION	7
3.1 LES ACTIONS DE PROMOTION DU SITE EN DIRECTION DES SCOLAIRES.....	7
3.2 SPECTACLE « ONE, TWO, TRI »	7
4 ORDURES MENAGERES	8
4.1 EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'OMR GLOBALE SMTOM	8
4.2 COMPOSITION MOYENNE DES OMR DU SMTOM.....	9
4.3 EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES OMR PAR COLLECTIVITE	10
4.4 COMPOSITION DES OM PAR COLLECTIVITE	11
4.5 EVOLUTION DU COUT AIDE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	12
5 COLLECTE SELECTIVE	14
5.1 DONNEES DE LA COLLECTE SELECTIVE.....	14
5.1.1 <i>Evolution de la production de recyclables secs SMTOM</i>	14
5.1.2 <i>Composition de la collecte sélective pour le SMTOM</i>	14
5.1.3 <i>Taux de recyclage des matières</i>	18
5.1.4 <i>Evolution de la production de CS par collectivité</i>	19
5.1.5 <i>Evolutions du coût aidé du traitement de la collecte sélective (hors collecte)</i>	20
5.2 COLLECTE SELECTIVE DU VERRE.....	21
5.2.1 <i>Compétence collecte</i>	21
5.2.2 <i>Taux de recyclage du verre</i>	21
5.2.3 <i>Coût aidé de la collecte et du traitement du verre</i>	22
6 DECHETTERIE DE VILLERS LA MONTAGNE	24
6.1 TONNAGES COLLECTES.....	24
6.2 COUT AIDE DU TRAITEMENT DES DECHETS DE LA DECHETTERIE	24
7 VIE DU SITE MAXIVAL	26
7.1 EVENEMENTS MAJEURS DE 2020	26
7.2 PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	26
7.2.1 <i>Extension des consignes des tri à tous les emballages</i>	26
7.2.2 <i>Réalisation d'une méthanisation sur le site</i>	26
7.2.3 <i>Augmentation de la capacité de l'usine de traitement des ordures ménagères</i>	27
7.2.4 <i>Pistes de réflexion</i>	27
7.2.5 <i>Provisions pour GER Bâtiment</i>	27
8 FINANCES	28
8.1 BUDGET 2020 :.....	28
8.2 FONCTIONNEMENT :.....	29
8.2.1 <i>Dépenses</i>	29
8.2.2 <i>Recettes</i>	29
8.2.3 <i>Recettes liées à la Collecte Sélective</i> :.....	30
8.3 INVESTISSEMENT :	30

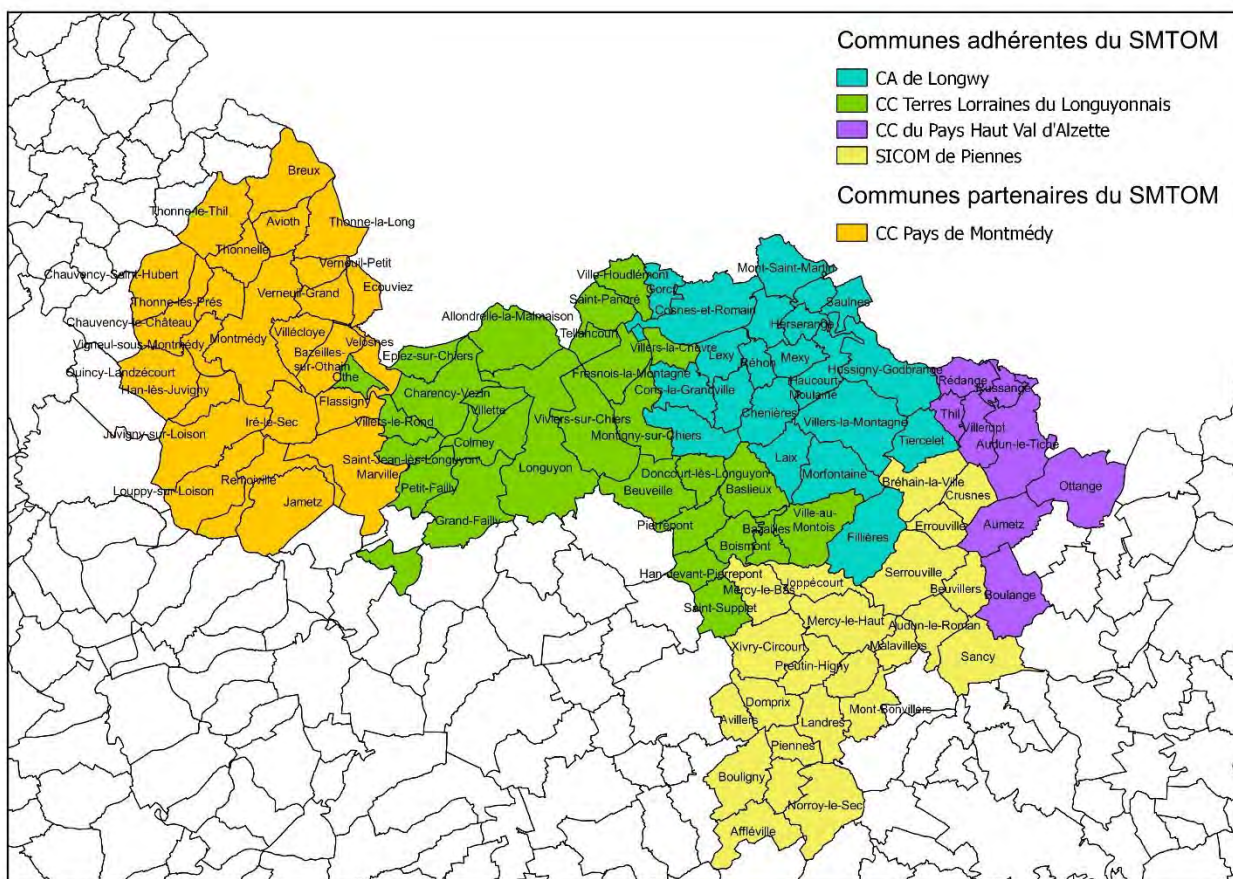
1 Le SMTOM en quelques mots

Créé par arrêté du 27 août 1962, le SITOM de la Région de Villerupt ne comptait à l'origine que 4 communes : Hussigny-Godbrange, Thil, Tiercelet et Villerupt, et avait pour vocation initiale « *l'étude et, éventuellement, la réalisation d'un projet de construction d'une usine de traitement des ordures ménagères, ainsi que la création d'un service d'enlèvement de ces ordures* ».

Pendant plus de 40 ans, les ordures ont été déversées sur une ancienne mine à ciel ouvert, le CET d'Hussigny-Godbrange au lieu-dit « La Côte Rouge », puis à l'ISDND de Conflans-en-Jarnisy de 2002 jusqu'en 2010.

Parallèlement, et au fil des ans, d'autres communes ont rejoint le SITOM qui, en 1981, est devenu le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) de la région de Villerupt.

Le SMTOM regroupe aujourd'hui 4 EPCI, pour atteindre une population de plus de 123 125 habitants répartis sur 79 communes. A cela, il convient d'ajouter la collectivité avec laquelle le SMTOM a noué un partenariat long terme en 2019 pour le traitement des ordures ménagères : la communauté de communes du Pays de Montmédy



Compétences : Le SMTOM a pour objet principal le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, ainsi que toutes études, constructions, gestion et exploitation d'installations ou de services nécessaires à ce traitement et à cette valorisation.

Il a également une compétence collecte et transport pour les opérations de collecte sélective par apport volontaire des recyclables secs ou de FFOM et peut proposer ses services, aux collectivités qui le souhaitent, pour organiser une collecte sélective en porte à porte.

C'est par délibération du 11 juin 2003 que le Conseil d'Administration du SMTOM décidait d'une étude de définition d'un schéma global de gestion des déchets ménagers et assimilés du SMTOM excluant l'incinération.

Par un marché notifié en date du 24 octobre 2006 le SMTOM de Villerupt a confié au groupement conjoint formé entre les entreprises BARISIEN (mandataire) / GIRUS / CHURCHILL HUI, un marché de construction (études et travaux) et exploitation d'un centre de traitement multifilières, incluant :

- ✓ un centre de Traitement Mécano Biologique (TMB) des ordures ménagères résiduelles permettant aussi le compostage des déchets verts et de la fraction fermentescible issue des gros producteurs, ainsi que le regroupement des encombrants ;
- ✓ un centre de tri des déchets recyclables secs ;
- ✓ une déchèterie.

Le centre de traitement multifilière, dénommé MAXIVAL, a été livré en juillet 2010, date de démarrage de son exploitation industrielle par la société BARISIEN (groupe SITA / SUEZ) pour une durée de 15 ans.

En 2020, MAXIVAL a pris en charge :



- ✓ 41 767 tonnes d'OMR (dimensionnement : 45 000 t/an) en augmentation de 7 % par rapport à 2019
- ✓ 6 276 tonnes de recyclables (dimensionnement initial : 5 000 t/an) soit une augmentation de 5% par rapport à 2019
- ✓ 5 535 tonnes de déchets verts (dimensionnement initial : 3 000 t/an) + 10 %,
- ✓ 2 845 t d'encombrants + 47 %.
- ✓ 2 382 tonnes de déchets ménagers ont par ailleurs été pris en charge sur la

déchèterie en baisse de 10 % par rapport à 2019 et pour donner suite au confinement.

Pour 2020, le budget de fonctionnement du SMTOM est d'environ 12 millions d'euros et le budget d'investissement de 6 millions d'euros.

2 Organisation du SMTOM

Le Conseil d'Administration du SMTOM, issu des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et mis en place le 29 septembre 2020, est composé de 30 délégués titulaires et suppléants désignés par leurs EPCI respectifs : Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL), Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), SICOM de Piennes et Terre Lorraine du Longuyonnais (T2L).

Il constitue l'instance décisionnaire des 4 collectivités membres du syndicat.

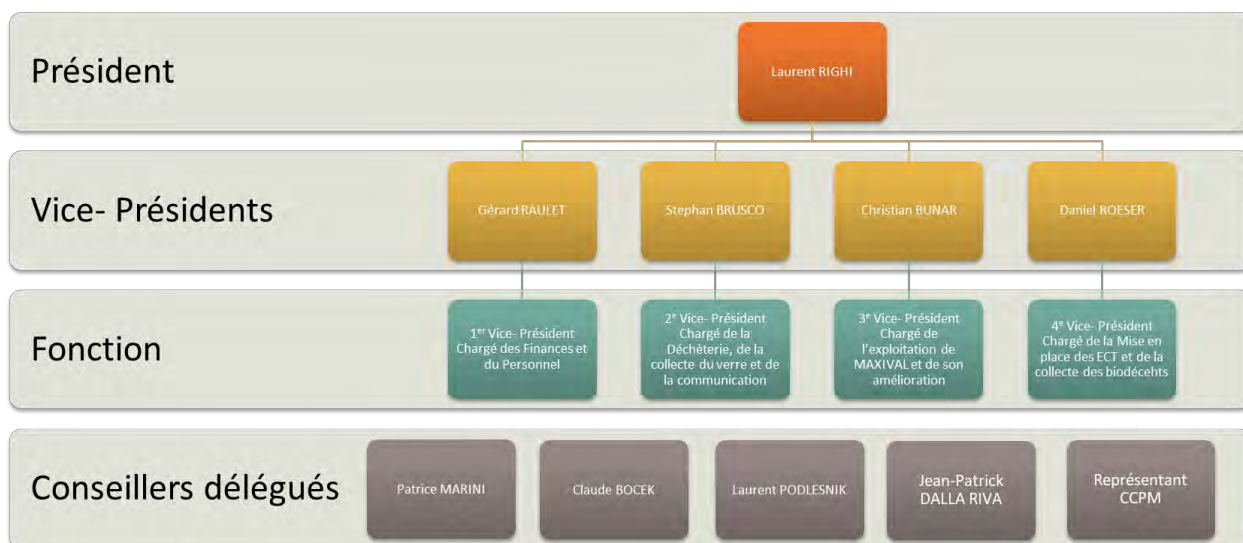
Le bureau, qui prépare les réunions du Conseil d'Administration du SMTOM et arrête l'ordre du jour, s'est réuni à 6 reprises en 2020.

Jusqu'à la mise en place du nouveau conseil il était composé des 8 membres suivants :

Bureau du SMTOM



A partir de la mise en place du nouveau conseil, il est composé de 10 membres de la manière suivante :



Une commission de suivi de l'exploitation du centre MAXIVAL qui inclut le Président du SMTOM, 4 Vice-Présidents, les services du SMTOM, l'Assistant à Maître d'Ouvrage- bureau d'étude BERIM- et le constructeur/ exploitant du site- BARISIEN/ SUEZ- se réunit régulièrement afin d'aborder tous les sujets relatifs à l'exploitation du centre de traitement multifilières, qu'ils soient d'ordre techniques, juridiques ou financiers. Ce comité s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2020.

3 Actions de communication et prévention

3.1 Les actions de promotion du site en direction des scolaires

Traditionnellement, le SMTOM est engagé en collaboration avec CITEO et les collectivités adhérentes pour la sensibilisation à l'environnement des plus jeunes. Nous recevons ainsi, environ 1 000 élèves tous les ans lors de 20 demi-journées de visites de l'espace MAXIVAL dont l'objectif est le suivant :

- ✓ améliorer le geste de tri des différents éléments qui peuvent être recyclés
- ✓ sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de réduction des déchets afin de préserver nos ressources,
- ✓ éviter le gaspillage alimentaire
- ✓ comprendre le fonctionnement de l'espace MAXIVAL et le service rendu par cet outil à tous les habitants du territoire.

Néanmoins, compte tenu du contexte sanitaire en 2020, toutes les visites du site ont été suspendues à partir de mars. Compte tenu du fonctionnement des visites et de l'arrêt programmé de l'usine, nous n'organisons pas de visite sur les premiers mois de l'année. Il n'y a donc eu aucune visite en 2020 auprès des élèves. Il y a eu une journée de sensibilisation d'une classe en intervention extérieure en septembre 2020.

3.2 Spectacle « One, two, tri »



À raison de deux représentations quotidiennes, la compagnie Sauterelle en scène, basée dans le Tarn, a offert à la jeunesse locale un instant « ludique, comique et pédagogique ». Photo RL/Fred LECOCQ



« Les enfants sont vecteurs de la bonne parole », explique une des comédiennes de la compagnie Sauterelle en scène, qui travaille depuis plus de dix ans sur le thème de l'environnement. Photo RL/Fred LECOCQ

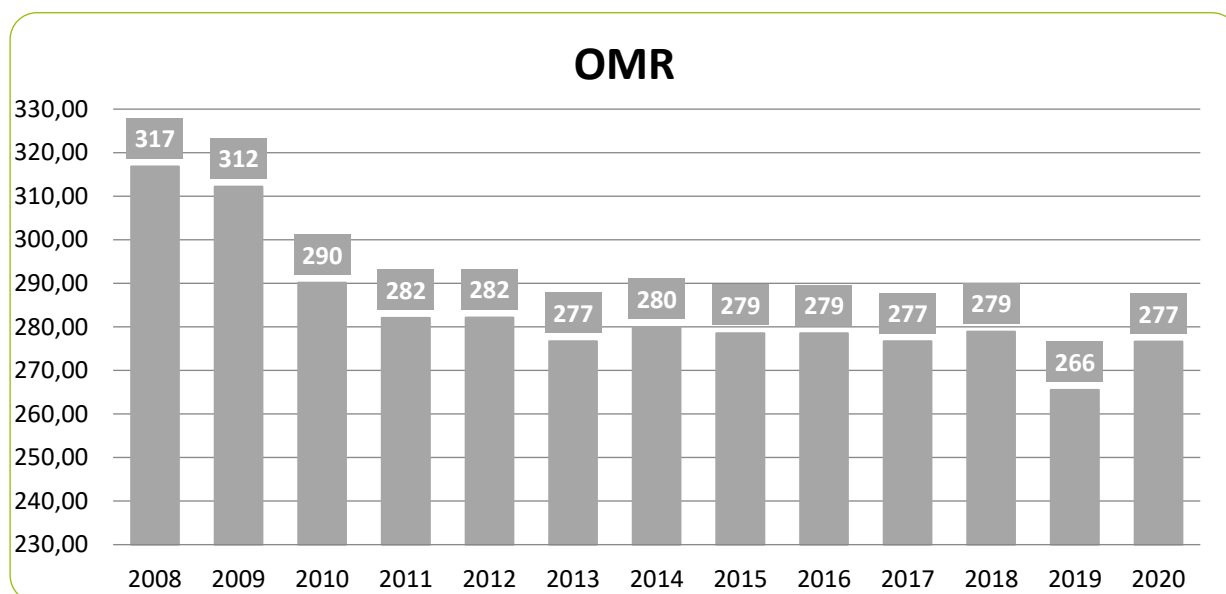
En 2019 et 2020, le SMTOM a fait appel à la compagnie « Sauterelles en Scène » pour la présentation du spectacle « One, two, tri » afin d'offrir un instant ludique, comique et pédagogique aux élèves des communes adhérentes. Cette compagnie, engagée depuis plus de 25 ans dans l'environnement et située dans le Tarn et Garonne, interprète un spectacle né il y a dix ans. « Il y a Adèle, très écolo. Et à ces côtés, il y a Valentine « conso, gaspi, crado ». Le message que les 2 actrices veulent faire passer est simple : *« la terre est notre 2^{ème} maman, nous sommes tous frères et sœurs, et il nous revient de la protéger. »*

La 1^{ère} session s'est déroulée du 25 au 29 novembre 2019 à la salle Louis Aragon d'Audun le Roman. Deux autres sessions se sont déroulées en janvier 2020 prévues sur le territoire à Mexy et première quinzaine de mars à Longuyon afin de couvrir l'ensemble du SMTOM. Ce sont ainsi 1 200 élèves qui ont pu profiter du spectacle en 2020.

4 Ordures ménagères

4.1 Evolution de la production d'OMR globale SMTOM

Chaque adhérent du SMTOM a produit, en 2020, 279 kg d'ordures ménagères en moyenne soit une hausse de 11 kg par rapport à 2019. Ceci peut s'expliquer par les confinements successifs vécu en 2020. En prenant en compte la CCPM on tombe à 277 kg en moyenne.



Après une baisse marquée en 2019, les ratios retrouvent le niveau de 2018. Cette hausse peut être imputée aux différents confinements vécus en 2020.

Les objectifs du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté par la région Grand Est en 2019 prônent une réduction de 10 % des tonnages d'OMR à l'horizon 2020 par rapport au tonnages 2010, une réduction de 7% en 2025 par rapport aux tonnages de 2015 et enfin une réduction de 10 % en 2031 par rapport aux tonnages de 2015.

Plus factuellement, les ratios que nous devons avoir en tête sont :

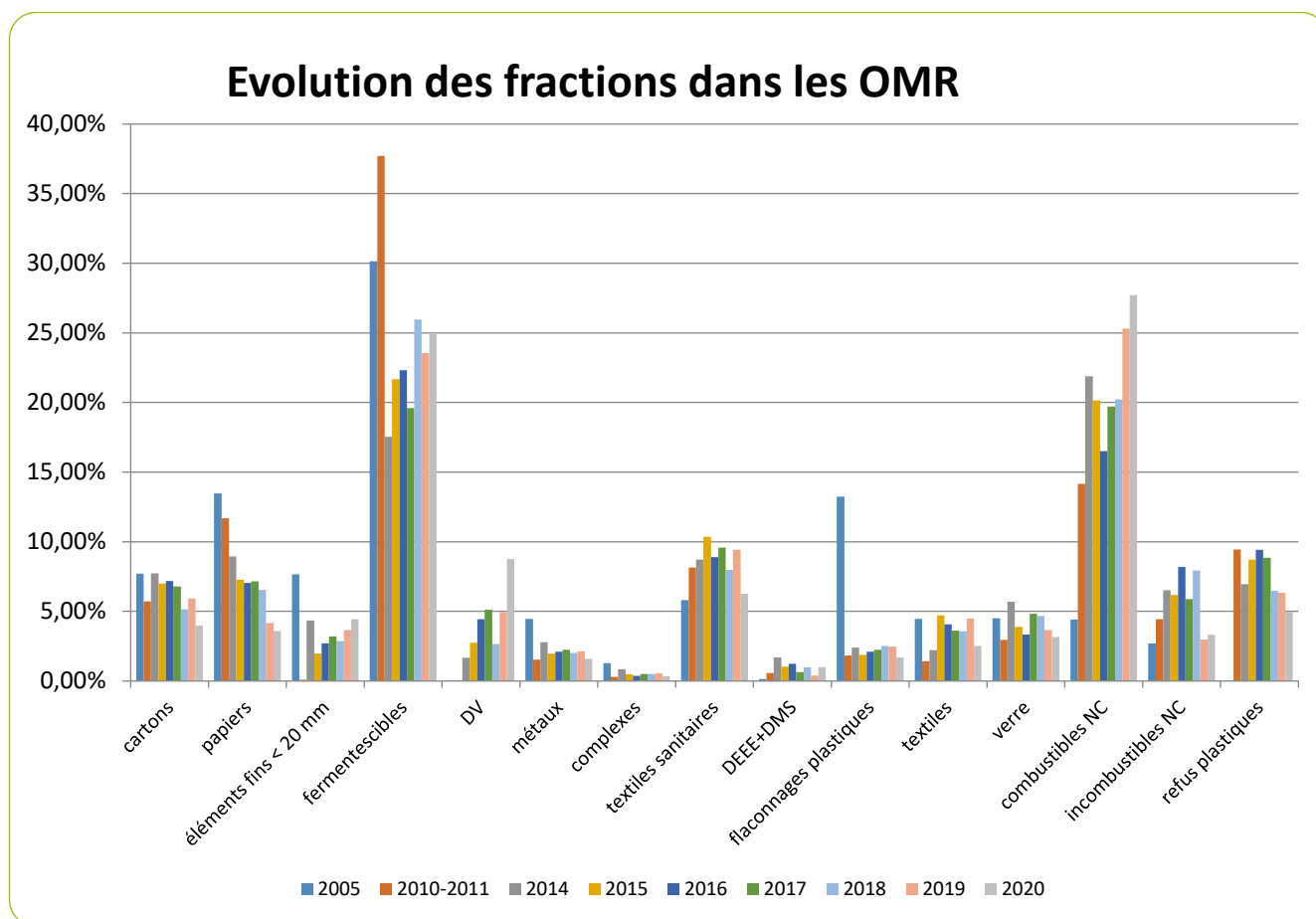
- ✓ 261 kg/an/habitant en 2020
- ✓ 259 kg/an/habitant en 2025
- ✓ 250 kg/an/habitant en 2031

Notre production d'OMR globale est très au-dessus de la moyenne régionale (218 kg/habitant/an en 2019) et de la moyenne nationale (254 kg/habitant/an en 2017).

En 2020 et de manière globale, les ratios de toutes les collectivités ont été impactés de l'ordre de + 15 kg/an/hbts. La seule collectivité qui voit ses ratios baisser est la CCPHVA qui poursuit la dynamique instaurée avec la mise en place de la tarification incitative. Cela reflète ce que nous répétons depuis plusieurs années maintenant : le changement de mode de collecte ou de tarification est le seul moyen de baisser la production des ordures ménagères sur le territoire. La prochaine baisse devrait être constatée avec la mise en place à terme de l'obligation de tri à la source des biodéchets et la généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique au T1 2022.

4.2 Composition moyenne des OMR du SMTOM

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la composition moyenne des OMR des adhérents du SMTOM depuis la mise en service de l'installation.



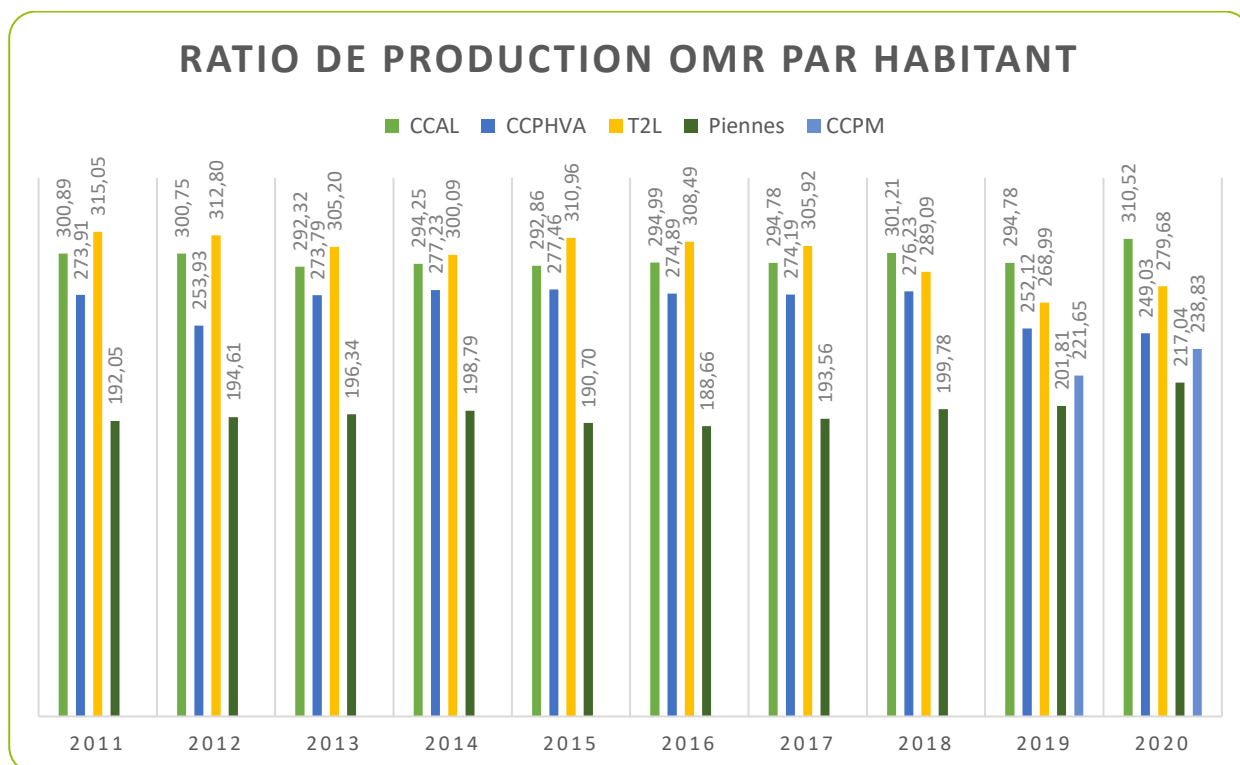
La composition des ordures ménagères reste globalement stable sur notre territoire. La baisse marquée de la fraction papier confirme la tendance observée au niveau national et mondial avec une diminution globale de la quantité de papier sur le marché et une diminution du nombre de papeterie. Le pic sur les DV est dû à la fermeture des déchetteries lors du premier confinement.

Comme nous le notions les années précédentes, la fraction plastique dans les ordures ménagères est toujours haute aux environ de 2,5 % des OMR. Les démarches avec CITEO et valor'plast pour extraire et valoriser ces emballages sont toujours en cours. La problématique n'est pas technique mais purement financière. Nous savons techniquement extraire les plastiques et produire un flux de qualité. Néanmoins, le soutien CITEO est inexistant ce qui ne permet pas de payer correctement la matière produite. Il pourrait néanmoins être intéressant pour le développement de notre usine d'aller chercher ces plastiques recyclables.

Les combustibles représentent encore cette année la fraction la plus importante de déchets au sein de nos ordures ménagères. Cela confirme la tendance observée les années précédentes et nous invite à nous pencher sur des solutions de valorisation de ces produits dans les années à venir afin d'éviter la mise en décharge.

4.3 Evolution de la production des OMR par collectivité

Le graphique ci-dessous donne l'évolution des productions d'OMR par les habitants des différentes collectivités.



Sur 2020, quasiment toutes les collectivités adhérentes ou partenaires ont connu une hausse de leur ratio d'environ 15 kg d'ordures ménagères par habitant. Deux collectivités parviennent à contenir la hausse sur 2020 :

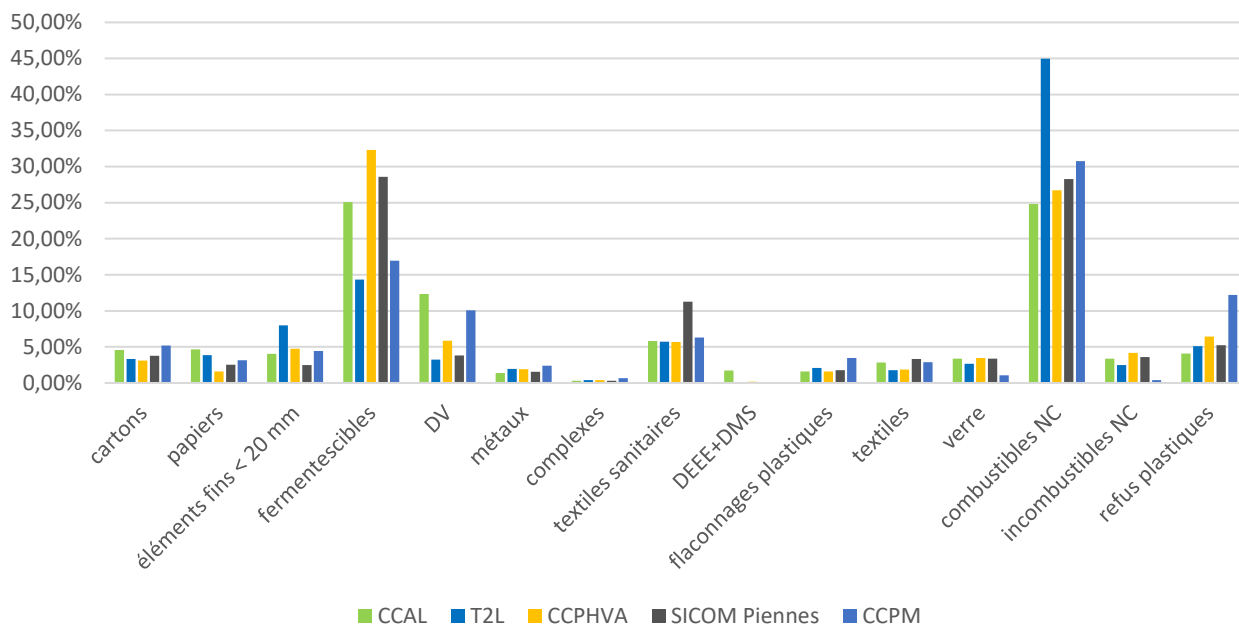
- ✓ La CCPHVA qui baisse légèrement ses avec la poursuite de la dynamique instaurée par la mise en place d'une tarification incitative et la communication afférente
- ✓ La T2L qui ne subit une hausse que de 10 kg par habitant.

Ces 2 collectivités sont celles qui ont communiqué récemment sur les ordures ménagères.

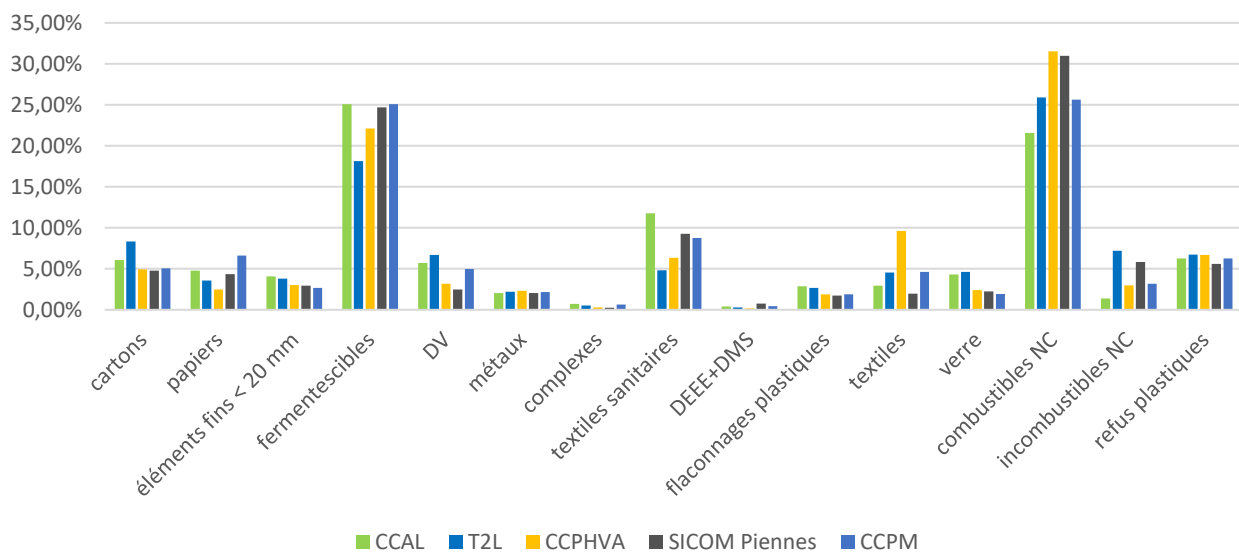
4.4 Composition des OM par collectivité

La composition moyenne des OM des collectivités est donnée dans les graphiques ci-dessous.

Composition des OM par collectivités en 2020



Composition des OM par collectivités en 2019



L'année 2020 est à prendre en considération avec précaution mais les bonnes performances de l'usine peuvent s'expliquer par une hausse de la production de fermentescibles. Les quantités de DV plus importantes sont dues à la fermeture des déchetteries. La quantité de papier et cartons présents dans les OMR continue de diminuer mais tend à arriver à un seuil.

4.5 Evolution du coût aidé de traitement des ordures ménagères

Le coût du traitement des ordures ménagères mentionné dans le rapport présenté ce jour pourrait être légèrement différent du coût issu de la matrice.

En 2020, le coût aidé de traitement des ordures ménagères par habitant/an est de 37,16 € HT et le coût complet par tonne s'élève à 145 € HT.

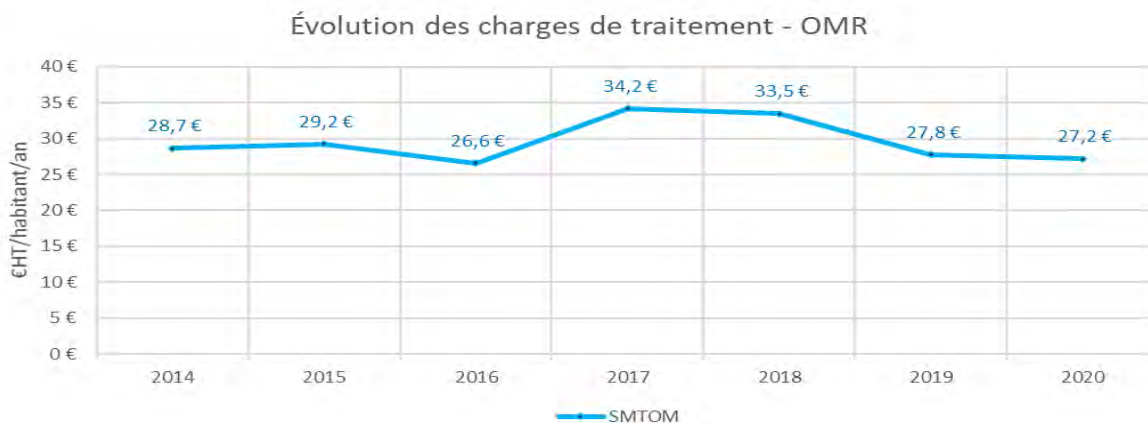
Le coût complet prend en compte les dépenses liées à l'exploitation du site, une répartition des charges de structure mais également les amortissements, notamment ceux liés aux nouveaux investissements réalisés.

Depuis 2014, le coût aidé en € HT/hab/an a évolué de la façon suivante :



Après une augmentation relativement sensible entre 2014 et 2017, le coût aidé s'est maintenu. Il convient de rappeler que sur la même période la TGAP est passée de 24 € HT/tonne à 42 € HT et le prix PO de 17,60 € à 29 €/habitant.

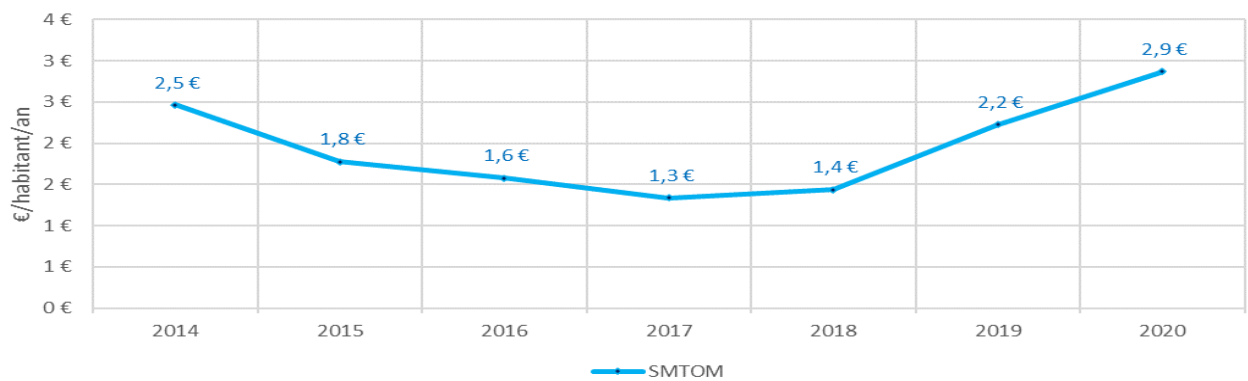
Aussi, comme l'indique le graphique ci-dessous, les charges de traitement des OMR sont maîtrisées sur la période et même en diminution depuis 2017 :



La maîtrise du coût global s'explique par :

- ✓ l'amélioration des performances du site : baisse du taux de refus (de 46,6% en 2015 à 42,08% en 2020),
- ✓ l'augmentation des tonnes d'acier et aluminium captées dans les OMR et soutenues dans le cadre du barème F CITEO
- ✓ l'avenant n° 12 qui a permis de supprimer les surcoûts liés aux délestages, la part des charges de transport représentait effectivement 27% du coût aidé en 2016 contre 20% en 2019
- ✓ le conventionnement avec la communauté de communes du Pays de Montmédy

Évolution des produits industriels - OMR

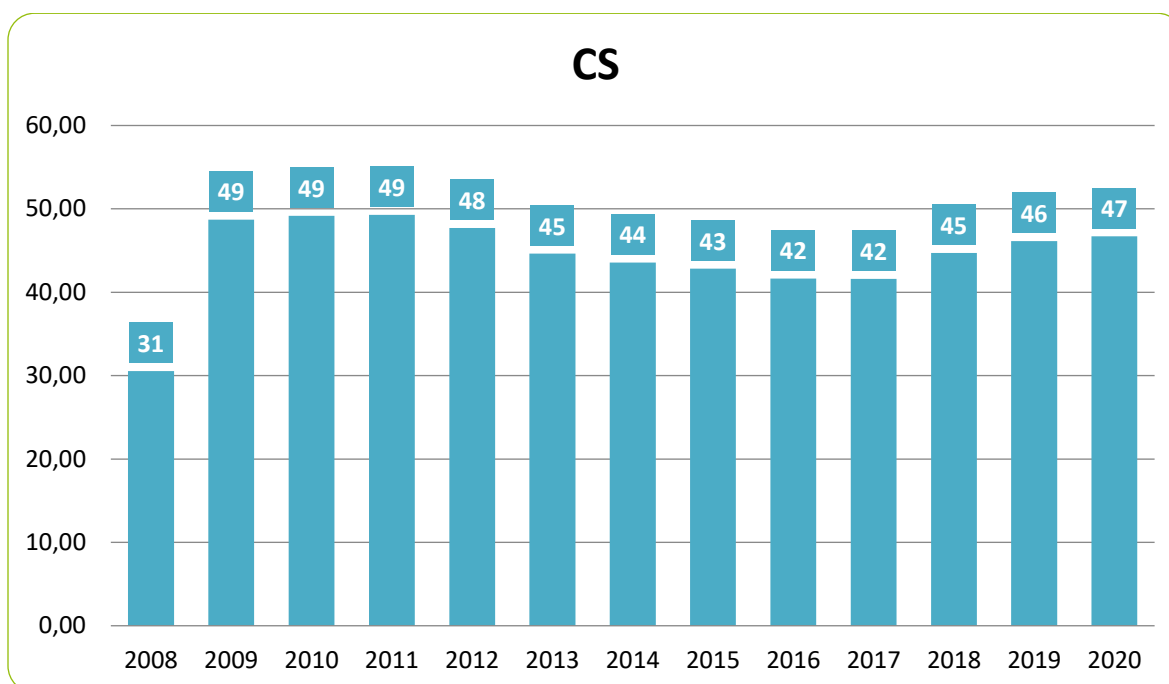


5 Collecte sélective

5.1 Données de la collecte sélective

5.1.1 Evolution de la production de recyclables secs SMTOM

Les tonnages collectés en 2020 sont en légère augmentation par rapport à 2019. Ceci est en ligne avec la dynamique créée les années précédentes par le passage de la CS en porte à porte sur le territoire de la T2L et par la mise en place de la tarification incitative sur le territoire de la CCPHVA.



En 2020 avec un ratio de **47 kg/an/habitant hors collecte de papier en PAV**, la production de collecte sélective des adhérents du SMTOM est globalement stable par rapport à 2019. En prenant en compte la collecte de papiers en PAV de la CAL, le ratio monte à près de **50 kg/an/habitant**.

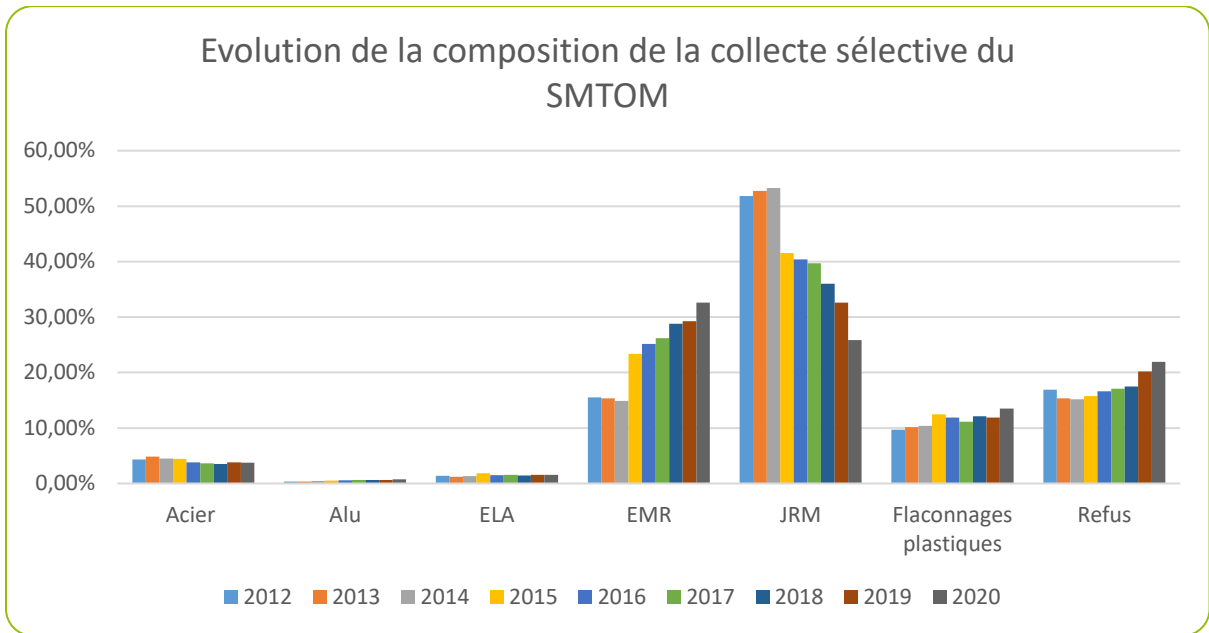
Les objectifs du PRPGD sont à 56 kg/an/habts en 2025 et 2031. L'érosion des papiers et cartons est encore plus marquée depuis 2018 et la mise en place du plan.

Comme évoqué lors des précédents rapports d'activités, les évolutions constatées ces deux dernières années confirment que seuls des changements de mode de collecte (PàP au lieu de PAV, mise en place d'une tarification incitative) ou la mise en place de l'extension des consignes permettront d'améliorer de manière significative les performances de recyclage.

5.1.2 Composition de la collecte sélective pour le SMTOM

5.1.2.1 Etat général de la collecte sélective sur le territoire

La composition moyenne (en moyenne pondérée en fonction des caractérisations et apports de chaque collectivité) d'un sac de recyclables sur le territoire du SMTOM est donnée dans le graphique suivant. Celui-ci reprend en plus l'évolution des compositions depuis 2012 soit après la réception de l'unité de traitement MAXIVAL.



Il ressort de ce graphique que la diminution de papier observée depuis quelques années dans les ordures ménagères se retrouvent également au niveau de la collecte sélective reçue sur le site (hors points d'apport volontaire papier de la CAL).

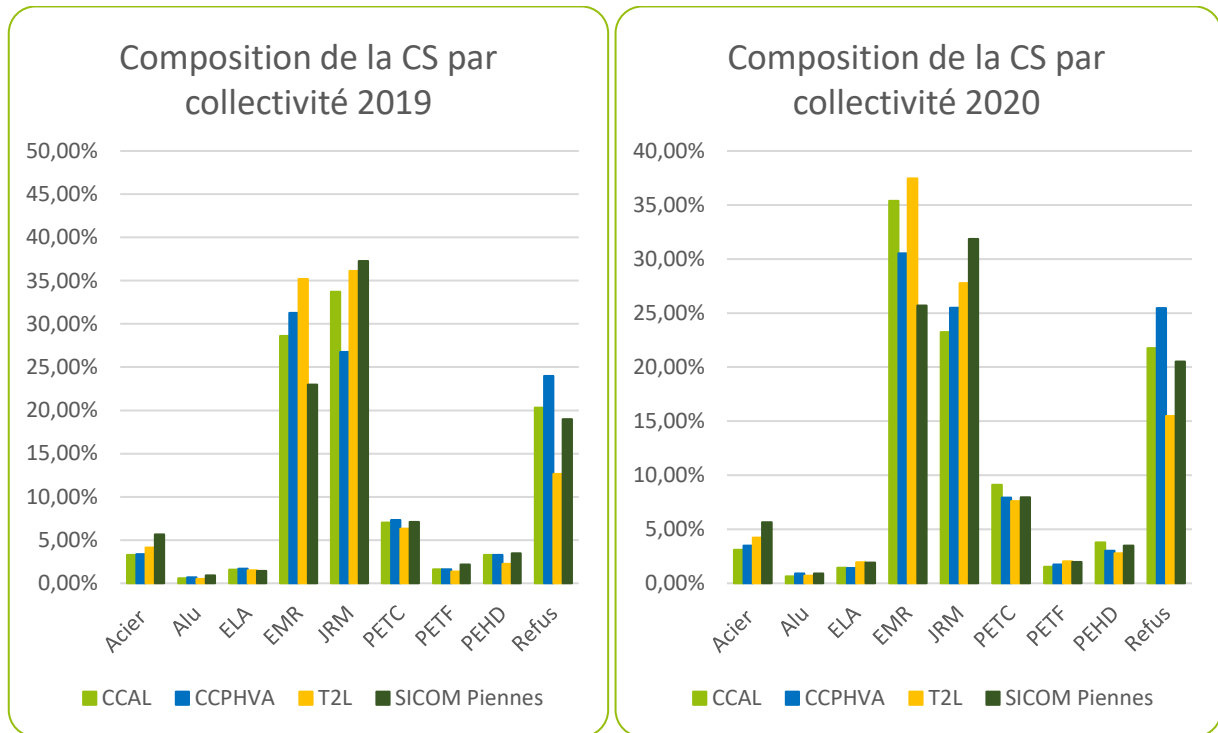
Cette diminution de la fraction papier (JRM) est compensée par une augmentation de la fraction cartons (EMR). En prenant l'hypothèse que compte tenu de la variabilité d'habitat sur le territoire, le SMTOM peut être représentatif au moins en partie de ce qui se passe au niveau national, on constate un quasi doublement de la production d'EMR ce qui implique un doublement des unités de récupération de ces produits.

Les autres matériaux hors refus évoluent globalement peu.

Pour ce qui est des refus, nous constatons depuis plusieurs années une dégradation de la qualité des sacs de collecte sélective, cela se confirme par la présence des refus. Ceci est néanmoins à nuancer car ce qui est aujourd'hui considéré comme du refus pourrait en partie être du valorisable avec le passage en extension des consignes de tri à l'horizon 2022. Ceci sera à vérifier et à confirmer dans les années à venir.

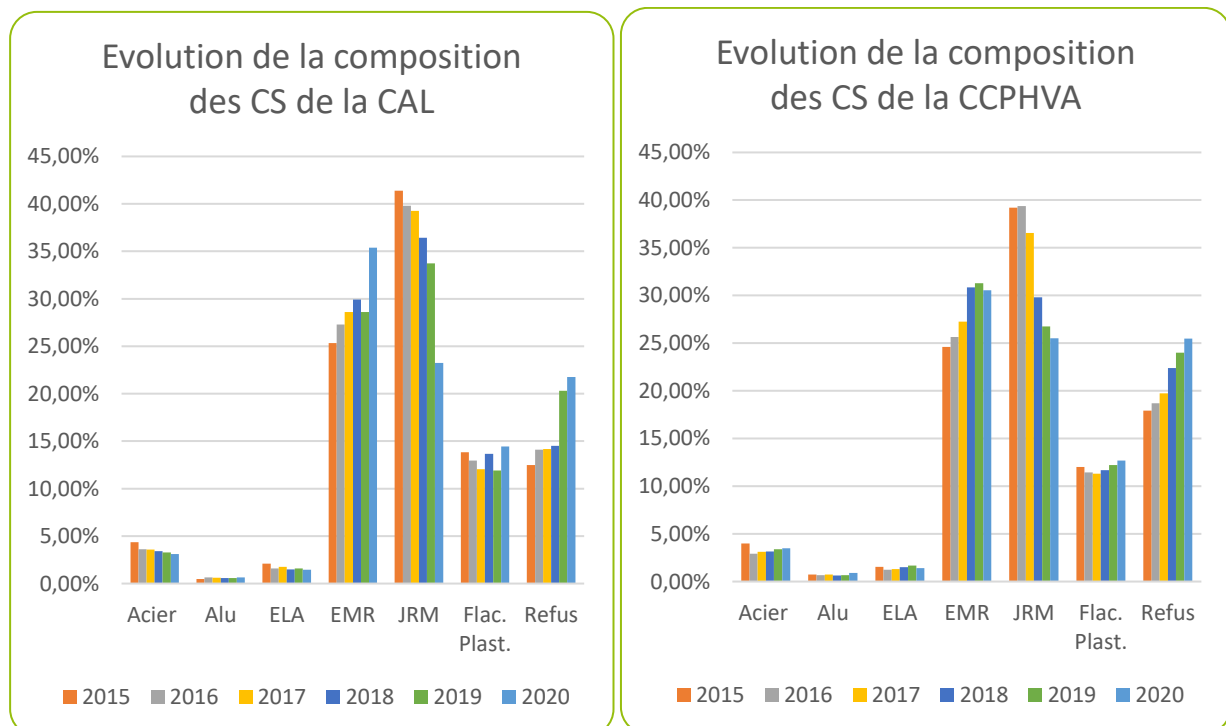
5.1.2.2 Point pour les collectivités du SMTOM

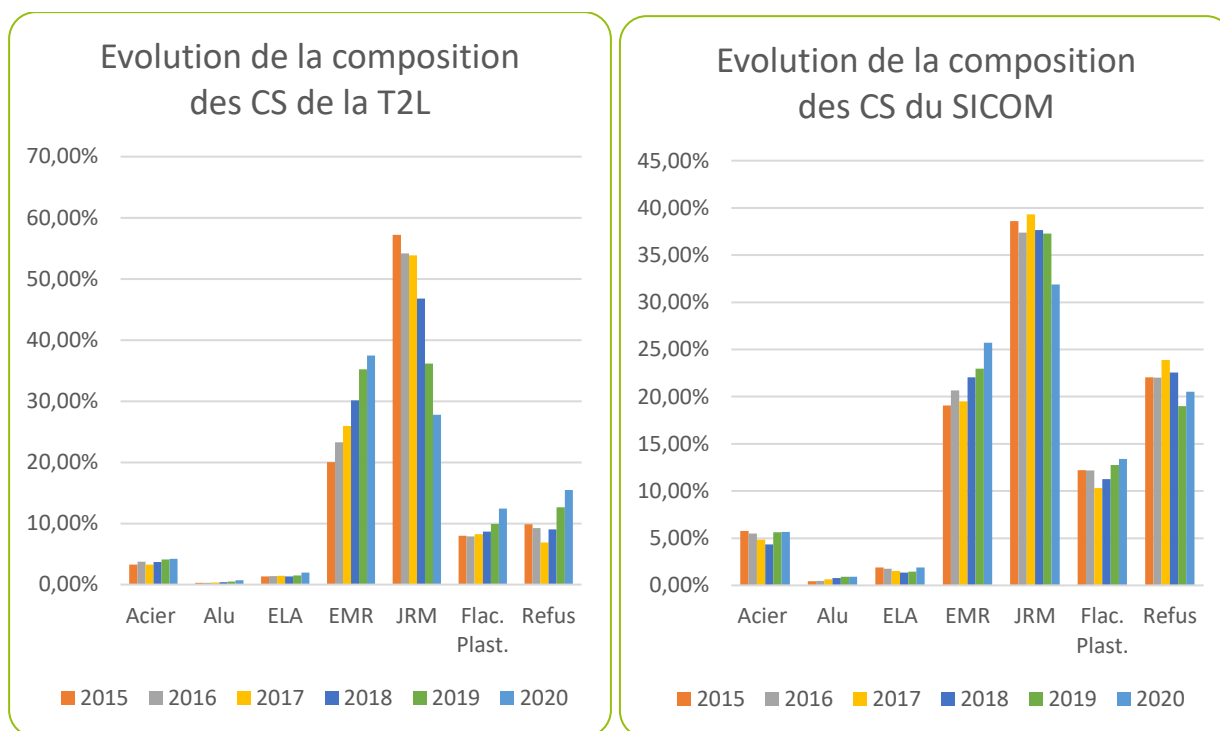
De la même manière que nous avons regardé l'évolution de la collecte sélective en globalité pour le SMTOM, nous allons nous concentrer sur les différentes collectivités.



On constate que globalement les écarts entre les différentes collectivités commencent à se restreindre et ceci notamment du fait de la généralisation de la collecte en porte à porte. Les refus sont en augmentation pour toutes les collectivités. La T2L rejoint les autres collectivités et la CCPHVA augmente fortement du fait de la mise en place de la tarification incitative.

Les graphiques suivants donnent les évolutions pour les différentes collectivités.





Ces différents graphiques appellent les remarques suivantes :

- ✓ de manière générale :
 - l'évolution de l'ensemble des collectes du SMTOM suit la tendance générale
 - on remarque une augmentation du taux de refus sur globalement toutes les collectivités
 - le passage en porte à porte sur le territoire de la T2L a fait chuter la proportion de matériaux fibreux par rapport au reste des matières. Cela pourrait être dû au coefficient d'entraînement matière plus important sur les plastiques que sur les papiers.
- ✓ de manière plus spécifique :
 - le taux de refus sur la CAL est en explosion depuis 2019
 - la communication sur la TI sur le territoire de la CCPHVA semble avoir un réel impact sur les matériaux collectés (hausse flagrante des cartons et baisse du papier) mais également sur la quantité de refus. Ce point est à nouveau confirmé cette année
 - la collecte en point d'apport volontaire est très génératrice de papier et cartons par rapport aux autres matériaux
 - le SICOM reste plus que stable et est globalement à contre-courant de la tendance observée sur les évolutions des autres collectivités (Y a-t-il un effet sur le ratio de production des OMR qui est le plus faible du SMTOM ?).

5.1.3 Taux de recyclage des matières

Les taux de recyclage matière pour les emballages du SMTOM (hors verre) sont donnés dans le tableau suivant. Il faut noter qu'à la suite de la mise en place du nouveau barème F, les quantités de matériaux mises sur le marché ont été revues en 2020 conformément à notre contrat avec CITEO. Cela a un léger impact sur les taux moyens de recyclage.

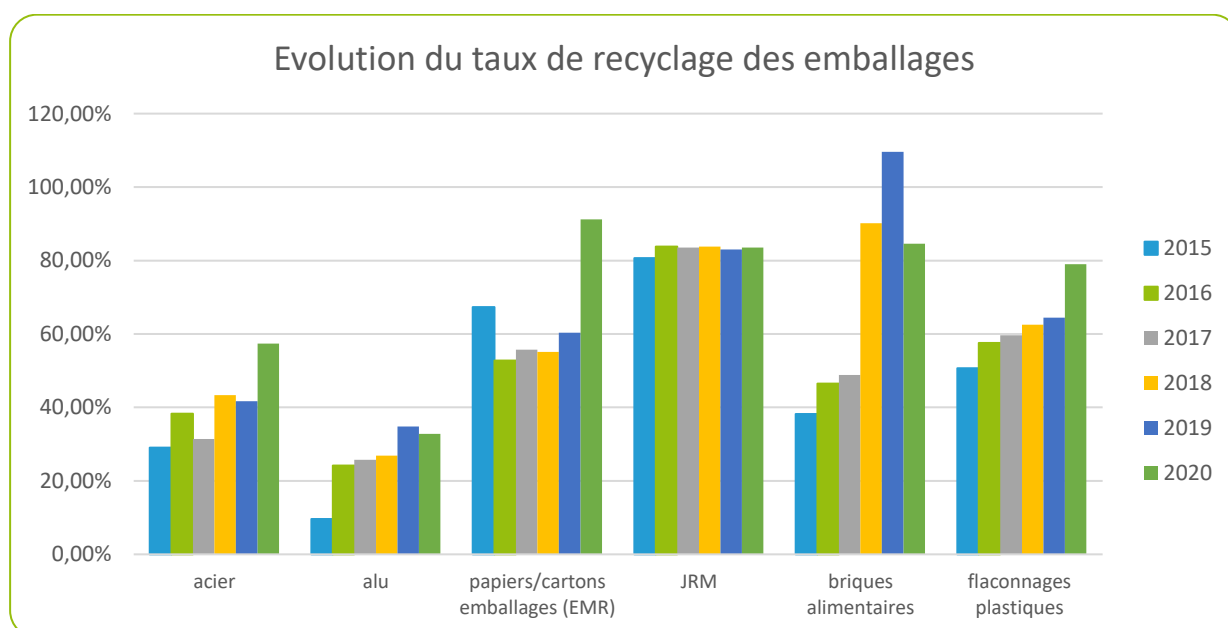
	taux moyen de recyclage 2019	2020 gisement de référence (kg/habitants)	total mis sur le marché territoire SMTOM (tonnes) 2020	Tonnes expédiées en 2020	performance SMTOM 2020 (kg/habitant)	taux moyen de recyclage 2020	reste à capter kg/an/hbts	Tendance
acier	41,65%	3,8	469,4976	268,64	2,18	57,42%	1,62	↗
alu	34,77%	1,2	148,2624	48,45	0,39	32,79%	0,81	↘
papiers/cartons emballages (EMR)	60,38%	15,3	1890,3456	1 718,33	13,96	91,22%	1,34	↗
JRM	83,01%	22	2718,144	2 262,22	18,37	83,52%	3,63	→
briques alimentaires	109,59%	1,2	148,2624	124,97	1,01	84,58%	0,19	↘
flaconnages plastiques	64,41%	8,7	1074,9024	846,15	6,87	78,99%	1,83	↗
autres flaconnages plastiques (hors consignes de tri)	0,00%	8,6	1062,5472	0,00	0,00	0,00%	8,60	
TOTAL	61,62%	60,8		5 268,76	42,79	70,38%	18,01	

Avec un taux de recyclage moyen des emballages (hors JRM et hors plastiques ECT) de 80,85 % en 2020 (contre 60,20% en 2019), nous sommes pour la première fois dans les objectifs CITEO. Nous poursuivons la dynamique engagée depuis maintenant 3 ans sur le SMTOM.

Il convient de noter cette année la belle progression au niveau des flaconnages plastiques. Néanmoins, étant donné que nous ne sommes pas encore sur un flux en extension de consignes, il convient de nuancer ces performances. En prenant en compte les plastiques mis sur le marché en ECT mais toujours sans les JRM, nous ne sommes qu'à 63 % de taux de recyclage des emballages contre 47,4 % en 2019.

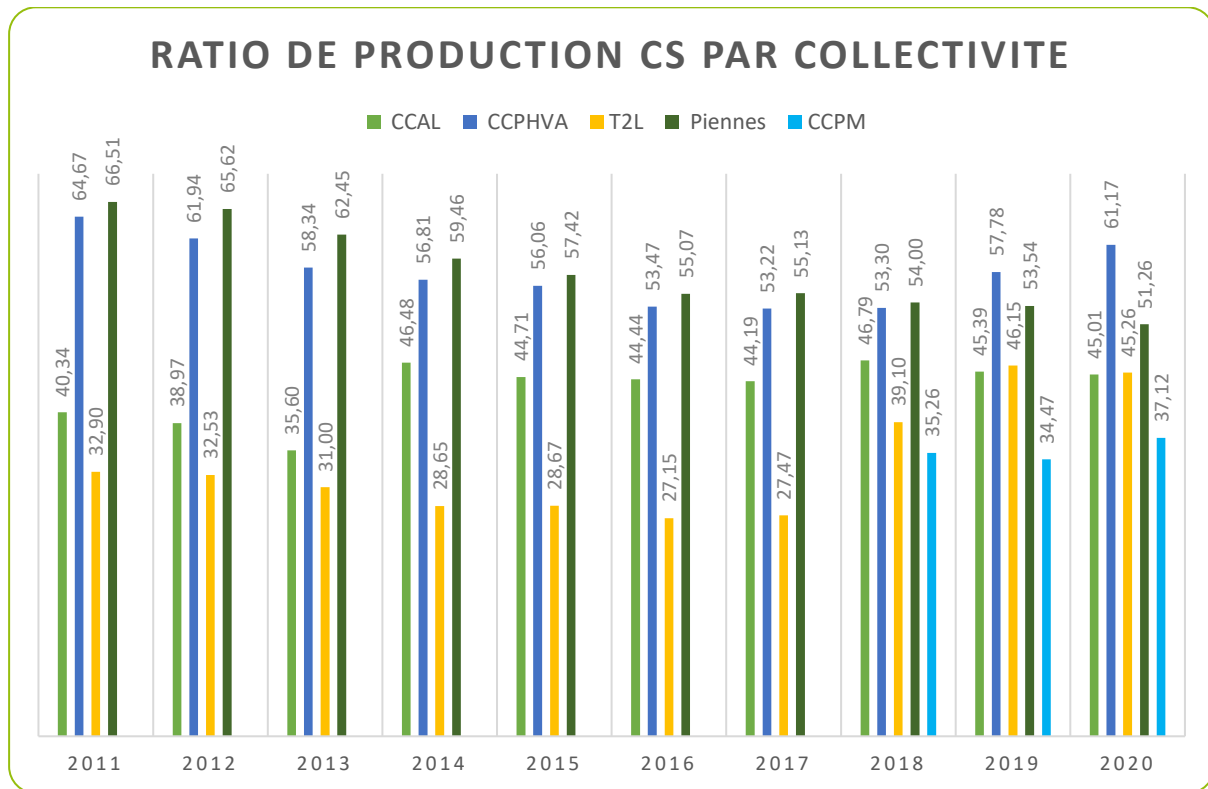
Les premiers signes sur 2021 semblent confirmer cette tendance. Cela sera à surveiller dans les années à venir avec le déploiement de la collecte en ECT.

La hausse constatée les années précédentes se confirme. Ces éléments sont repris dans le graphique ci-dessous.



5.1.4 Evolution de la production de CS par collectivité

Le graphique ci-dessous reprend les ratios pour chaque collectivité adhérente depuis 2011.



De manière générale, les ratios restent stables en 2020 sauf pour la CCPHVA où nous avons certainement 2 effets (celui de la redevance incitative, augmentation de la population). Néanmoins, l'atteinte des objectifs du plan est possible. La production de CS par habitant reste variable en fonction de la typologie d'habitat, de la densité de population et du mode de collecte choisi.

L'évolution remarquable est à mettre au crédit de :

- ✓ La CCPHVA avec une augmentation de 3,5 kg/an/hbt dans le prolongement de la communication engagée sur la redevance incitative

Ces ratios vont être à suivre dans les années à venir avec la mise en place de l'extension des consignes de tri.

5.1.5 Evolutions du coût aidé du traitement de la collecte sélective (hors collecte)

Les coûts HT 2020 du traitement des différents flux de collecte sélective sont les suivants :

➤ **Recyclables :**

Le coût aidé HT/ habitant/ an du traitement des recyclables (hors verre), tel qu'il ressort de la matrice des coûts, est de 8,20 € en 2020.

Ce coût est à nuancer dans la mesure où la matrice des coûts prend en compte les charges sur l'ensemble du territoire du syndicat alors que les recettes de ventes de matériaux et les soutiens CITEO ne prennent pas en compte le territoire de l'agglomération de Longwy qui perçoit ces sommes directement par l'intermédiaire de ses contrats.

Ce coût a fortement augmenté entre 2017 et 2018 en raison de la révision des durées d'amortissement du process de collecte sélective qui a entraîné une majoration du coût complet de 437 999 €.

Évolution du coût aidé - Recyclables



L'augmentation constatée entre 2019 et 2020 s'explique essentiellement par la diminution conséquente des recettes de ventes de matériaux, les cours de reprise ayant chuté durant la période de Covid. Dans le même temps, les soutiens versés par CITEO sont restés stables.



➤ **Objets encombrants :** Le coût aidé HT du traitement des encombrants est de 1,09 €/habitant/an, soit 118,99 € HT/tonne. Ce coût est conforme à celui de 2019.

5.2 Collecte sélective du verre

5.2.1 Compétence collecte

Le SMTOM dispose de la compétence collecte du verre sur l'ensemble du territoire en délégation des collectivités qui en feraient la demande. Pour l'année 2020, le SMTOM a organisé la collecte et le traitement du verre en apport volontaire pour l'ensemble des collectivités hormis la CCAL qui effectue la gestion en direct.

Pour 2020 et sur la compétence SMTOM, cela représente 1 020 heures et 47 000 kms de collecte sur le territoire et de transport jusqu'à l'exutoire final.

Le prestataire a effectué 3 142 levées de conteneurs sur le territoire SMTOM hors CCAL en 2019 contre 3 047 en 2019. Ce nombre en légère augmentation par rapport à 2019 reflète l'augmentation des tonnages collectés. Les levées sont néanmoins en baisse de l'ordre de 40 % par rapport au précédent marché qui était à la levée ce qui permet d'avoir un meilleur taux de remplissage des conteneurs et une optimisation des kilomètres de tournées. Cette optimisation a également permis de revoir le tarif de la prestation à la baisse lors du renouvellement du marché en 2017.

5.2.2 Taux de recyclage du verre

Le taux moyen de recyclage du verre est donné dans le tableau suivant

	taux moyen de recyclage 2019	2020 gisement de référence (kg/habitants)	total mis sur le marché territoire SMTOM (tonnes) 2020	Tonnes expédiées en 2020	performance SMTOM 2020 (kg/habitant)	taux moyen de recyclage 2020	reste à capter kg/an/hbts	Tendance
Verre (compétence SMTOM)	88,52%	35,3	2 192,45	2 088,80	33,63	95,27%	1,67	↗
Verre (compétence CCAL)	64,72%	35,3	2 168,94	1 475,42	24,01	68,02%	11,29	↗

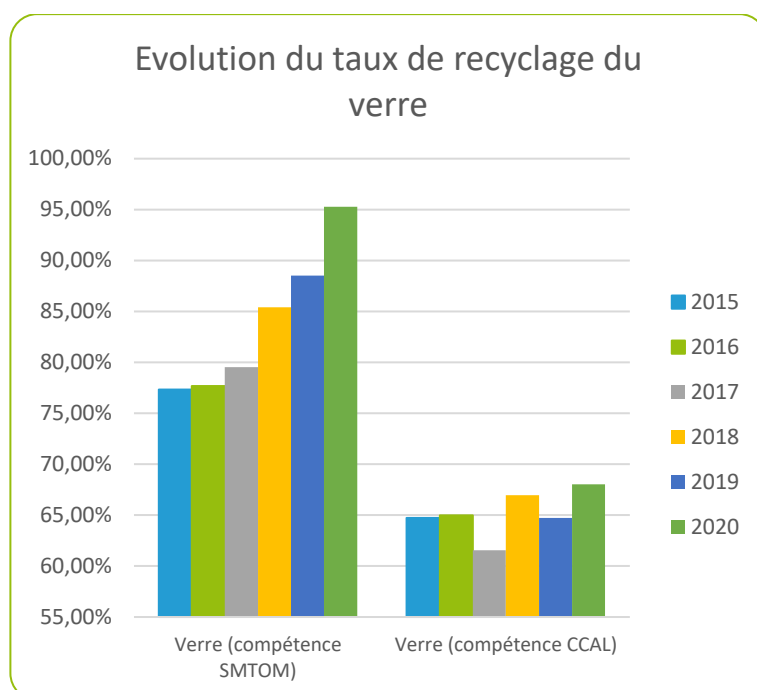
Les performances pour les collectivités ayant délégué la collecte au SMTOM sont une nouvelle fois en augmentation en 2020 par rapport aux années précédentes. Depuis 2015, ce sont 7 kg par an et par habitant qui ont été collectés en plus pour les collectivités ayant délégué la compétence au SMTOM soit environ 435 tonnes. Le taux moyen de recyclage du verre est supérieur à 95 % pour le verre collecté en PAV en 2020 (pour un objectif national à 75 %). Ces bons ratios sont à maintenir et à poursuivre.

Les objectifs du PRPGD sont à 35 kg/an/hbts en 2025 et 2031. Si on ajoute à nos performances en PAV, les collectes effectuées par l'association verre j'espère (370,38 tonnes collectées en 2020 soit 5,96 kg/an/hbts), nous sommes à 39,6 kg/an/hbts sur la collecte du verre soit à 112 % de ce qui est mis sur le marché).

Il semblerait que la tendance observée sur 2020 se confirme sur les premiers mois de l'année 2021.

Il reste néanmoins en moyenne sur le territoire 4 kg de verre par an et par habitant à aller chercher soit un global pour le périmètre du SMTOM d'environ 500 tonnes. Ces tonnages sont récupérés avec d'autres formes de verre sur le process de MAXIVAL amélioré en 2018 (captation de 609 tonnes de verre en 2020).

L'évolution du taux de recyclage du verre est donnée dans le graphique suivant :



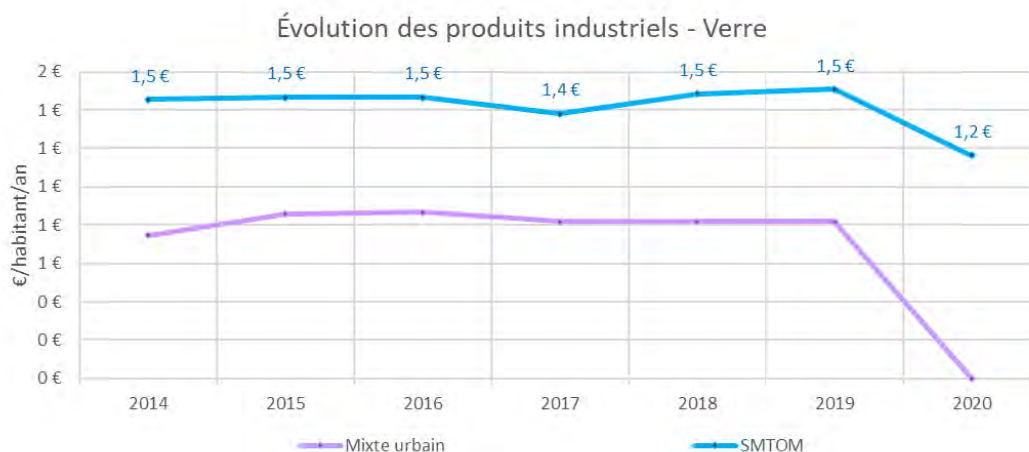
Nous voyons au travers du graphique ci-dessus la dynamique sur les taux de recyclage de verre. Ils semblent que l'évolution se poursuive. Le taux moyen de recyclage du verre sur l'ensemble du territoire est de 83,67 % en 2020 à comparer aux 76,95% de 2019, 76,53 % de 2018, 70,65 % de 2017 et aux 71,41 % de 2016.

5.2.3 Coût aidé de la collecte et du traitement du verre

Le coût de la collecte et du transport du verre en points d'apport volontaire jusqu'au repreneur pour les collectivités ayant donné délégation au SMTOM s'est élevé à 94 979,17 € HT hors reprise des matériaux. Ce montant est en augmentation de 11 % par rapport à 2019. Cette progression s'explique uniquement par une augmentation des tonnages collectés en PAV dans les mêmes proportions. La révision de prix intervenue sur le marché en avril a conduit à une légère diminution du prix de collecte de 45,57 € HT/tonne à 45,44 € HT.

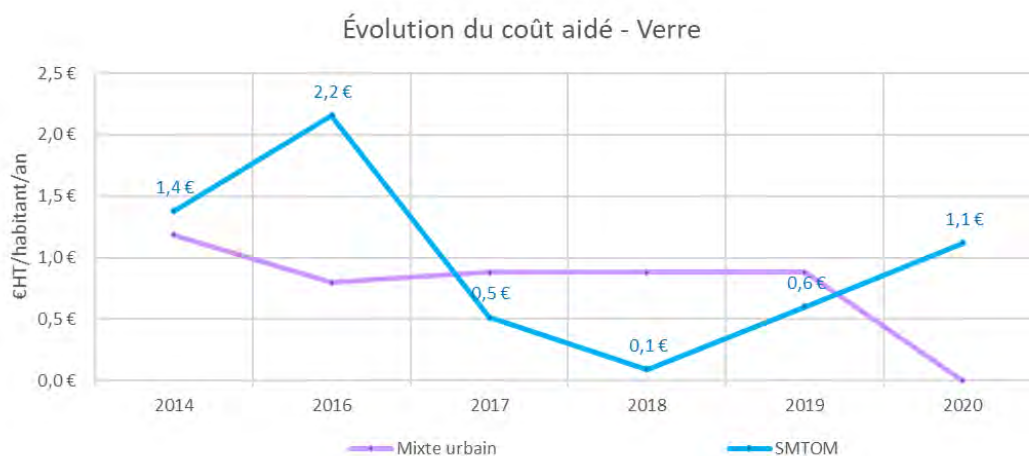
Le coût complet de la collecte du verre en porte à porte est de l'ordre de 36 000 €. Toutefois, le coût aidé à la tonne de cette prestation a augmenté entre 2019 et 2020 les tonnages collectés ayant fortement diminué en raison de la pandémie (de 9,79 € HT/tonne à 56,65 € HT).

Les recettes perçues au titre de la vente de verre issu de la collecte sélective s'élèvent à 72 221,74 € en 2020, en diminution de 19% par rapport à 2019. A contrario, les recettes liées à la valorisation du verre issu des OMR ont augmenté de 83% sur la même période (de 6 k€ à 11 k€).



Les soutiens CITEO se montent à 26 010,80 €, montant conforme aux soutiens versés au titre de 2019.

Le coût aidé de la collecte et du traitement du verre est de 1,12 €/habitant en 2020 et a évolué de la façon suivante depuis 2014 :



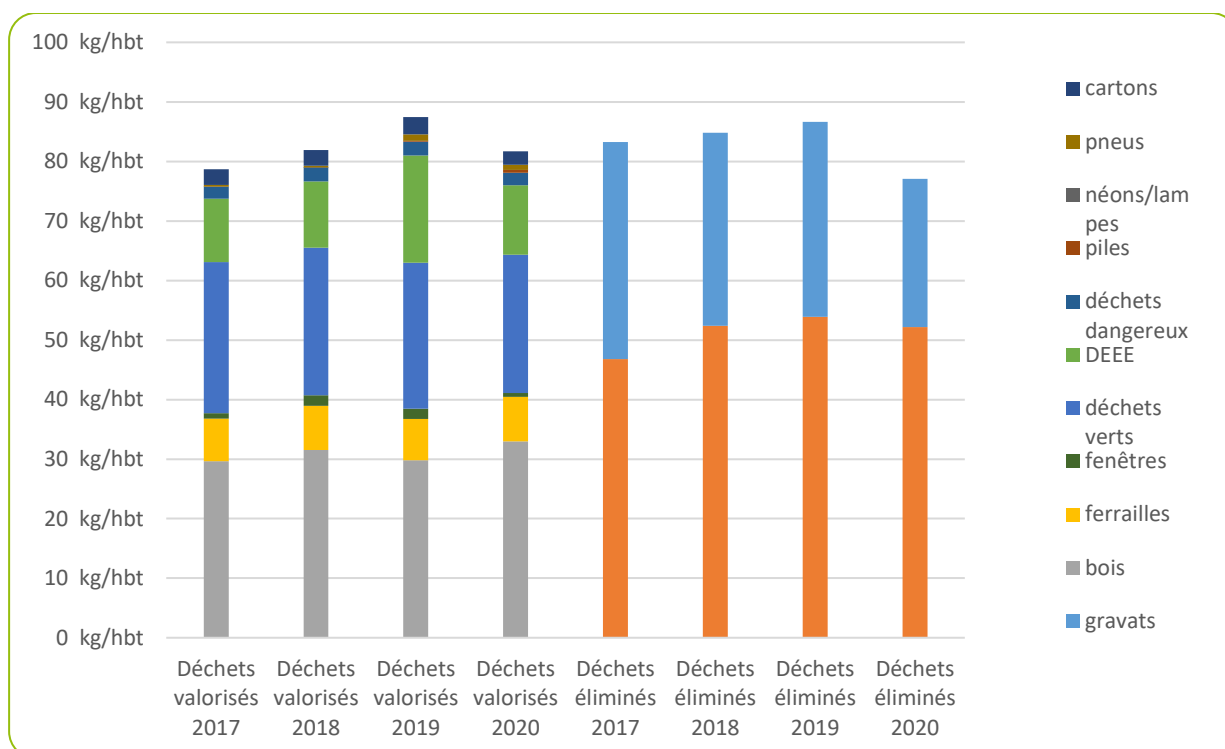
La diminution entre 2016 et 2017 s'explique par le démarrage du nouveau marché de collecte avec MINERIS à compter d'avril 2017. L'ancien marché prévoyait un prix à la tonne et à la levée alors que le nouveau marché ne comprend qu'un prix à la tonne afin d'optimiser les tournées et de ne collecter que les bornes dont le remplissage le justifie. L'augmentation entre 2019 et 2020 est liée à la baisse des recettes perçues.

6 Déchetterie de Villers la Montagne

6.1 Tonnages collectés

Compte tenu du mois de confinement vécu en 2020 et la fermeture de la déchetterie de MAXIVAL du 16 mars au 22 avril, les tonnages collectés sont en baisse d'environ 10 % par rapport à l'année 2019 passant de 2 655 t en 2019 à 2 382 tonnes en 2020. Par rapport à 2014 les tonnages collectés en déchetterie ont augmenté de 32 %.

La déchetterie est ouverte aux habitants de certaines communes de la T2L (Baslieux, Bazailles, Beuveille, Boismont, Doncourt les Longuyon, Fresnois la Montagne, Han devant Pierrepont, Montigny sur Chiers, Pierrepont, Saint Pancre, Saint Supplet, Tellancourt, Ville au Montois, Ville Houdlemont, Viviers sur Chiers, Villers la Chevre) ainsi qu'à Bréhain la Ville et Errouville et certaines communes de la CCAL (Fillières, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Tiercelet, Villers la Montagne).



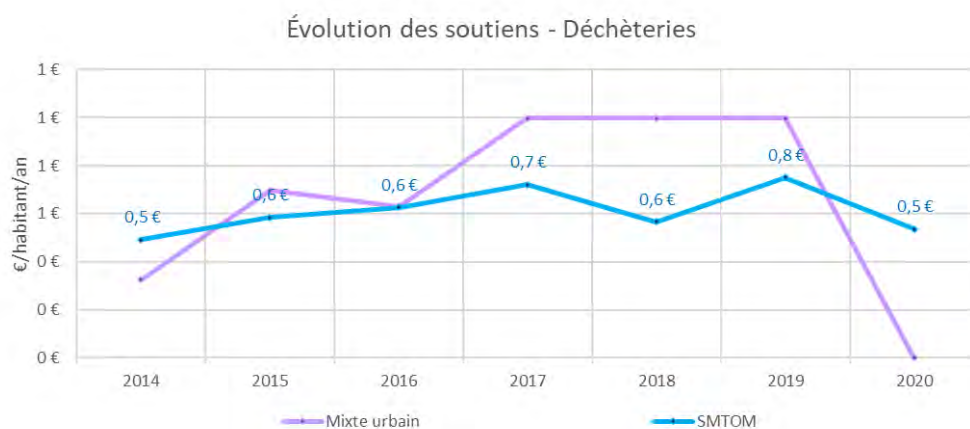
La sortie du SICOM de Beuvillers fin 2016 a mis en évidence la nécessaire proximité des communes avec les déchetteries. Nous avons des hausses dans les collectes mais moins importantes que la baisse de population. Globalement ce sont plus de 150 kg/an et par habitant qui sont collectés sur la déchetterie.

Comme déjà évoqué, nous pourrions mettre en place d'autres filières afin d'améliorer les ratios. Ces améliorations nécessiteraient cependant de repenser la déchetterie et le nombre de quais. Elles ne peuvent se faire à l'emplacement actuel de la déchetterie est nécessiteront de la déplacer (sur la plateforme actuellement utilisée pour la maturation des composts par exemple). Une réflexion est en cours en 2021 pour mettre en place la REP Mobilier et la REP Eco DDS à minima pour les pâteux.

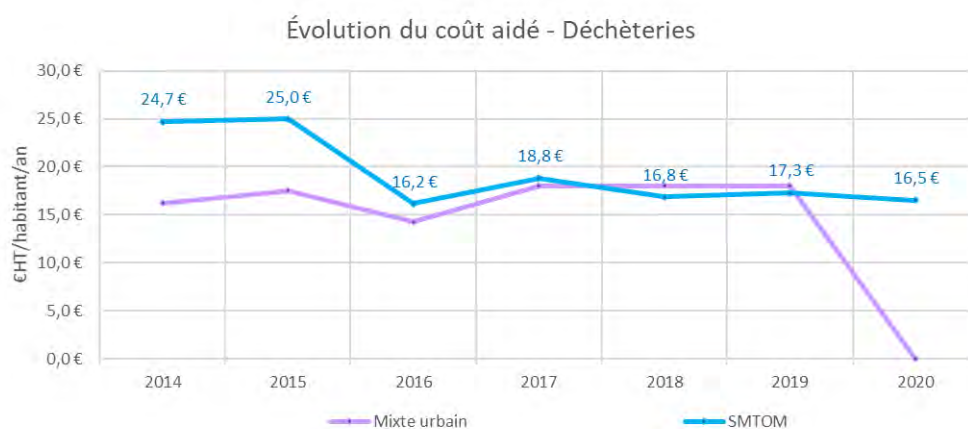
6.2 Cout aidé du traitement des déchets de la déchetterie

Le coût complet de la gestion des déchets de la déchetterie de MAXIVAL s'élève à 17,22 €/habitant et 153 € HT/tonne en 2020, coût stable par rapport à 2019.

Le soutien versé par OCAD3E au titre des équipements électriques et électroniques (DEEE) constitue la principale recette liée à l'exploitation de la déchetterie. Celui-ci évolue en fonction des tonnages collectés.



Le coût aidé a évolué à la marge depuis 2016 comme le montre le graphique ci-dessous. Entre 2015 et 2016, les clés de répartition prises en compte dans l'établissement de la matrice ont été revues et les coûts relatifs aux déchets verts ont été isolés, ce qui explique les écarts entre 2014-2015 et les années suivantes.



7 Vie du site MAXIVAL

7.1 Événements majeurs de 2020

Compte tenu du planning initial de pose du BRS du SMTOM, il n'y avait pas eu d'arrêt technique planifié. Nous avons une nouvelle fois pu nous rendre compte qu'une année sans arrêt est impossible et délicat pour l'usine. Ainsi, nous avons eu en 2020 :

- ✓ 10 jours d'arrêt début mars pour refaire l'étanchéité du Trommel primaire début mars
- ✓ 15 jours d'arrêt à partir du 17 mars en droit de retrait des salariés (crise COVID)
- ✓ 15 jours d'arrêt en avril pour une rupture du moteur du BRS et la réparation de fissures
- ✓ 10 jours d'arrêt en juillet pour le retrait des tôles de blindage qui partaient et occasionnaient d'autres problèmes sur la ligne
- ✓ 5 jours d'arrêts en septembre pour la prise de côtes afin de remettre des tôles de blindage
- ✓ 10 jours d'arrêt fin septembre début octobre pour la pose des tôles de blindage sur le BRS
- ✓ 10 jours d'arrêt entre fin novembre et début décembre à la suite d'un **départ de feu (le deuxième de l'année)** sur l'arbre de transmission du crible trampoline.

Il y a eu 637 heures d'arrêt sur l'année 2020 sur la partie OMR soit environ 30 % du temps.

La crise du COVID aura été un événement plus que particulier en 2020 avec un droit de retrait des salariés sur la ligne de traitement des ordures ménagères et sur la ligne de tri de la collecte sélective. Néanmoins, le site a maintenu la réception des ordures ménagères et le traitement par enfouissement a été une solution avant de revenir au fonctionnement normal de l'installation.

Au-delà des 10 % de délestage annuel autorisés, les coûts ont été intégralement supportés par SUEZ.

Il n'y a pas eu de travaux sur l'installation en 2020

7.2 Perspectives d'évolution

7.2.1 Extension des consignes des tri à tous les emballages

Le centre MAXIVAL accueille aujourd'hui 6 000 tonnes de déchets recyclables par an. Le périmètre du SMTOM ne suffit aujourd'hui pas à justifier l'investissement qui serait nécessaire pour permettre à notre centre de tri de passer en extension de consignes (environ 3 à 4 millions d'euros). A cet investissement s'ajouterait un coût d'exploitation supplémentaire pour permettre le tri (l'extension des consignes de tri nécessite plus de personnel pour contrôler la qualité des collectes).

Partant de ce constat, le SMTOM a sollicité les collectivités voisines (SYDELON notamment) qui avait engagé une étude pour la construction d'un centre de tri en coopération afin d'être inclus dans cette étude. Les discussions menées sur l'année 2019 n'ont pas permis pour l'instant un démarrage du projet. Les discussions reprennent en 2021 afin de voir ce qu'il est envisageable de faire ensemble.

Néanmoins, les membres du syndicat ont décidé en fin d'année 2020 de se positionner sur l'avenir du centre de tri MAXIVAL notamment pour faire suite à la proposition de SUEZ de revoir les tarifs. A compter d'octobre 2021, les tonnes seront triées à EPINAL. Le SMTOM a décidé de candidater sur l'appel à projet CITEO de début 2021.

7.2.2 Réalisation d'une méthanisation sur le site

Les études lancées sur la méthanisation au stade de l'APD ont confirmé l'intérêt de mettre une méthanisation sur le site pour le traitement de la FFOM des ordures ménagères. Le SMTOM a donc lancé à la demande de son conseil le cahier des charges en vue de l'établissement des études projets permettant de confirmer les hypothèses, l'achat du terrain jouxtant le terrain du SMTOM auprès de la

mairie de Villers la Montagne, la pré étude GRT Gaz. 2020 devra permettre de finaliser les études et de lancer le projet.

Les études définitives ont été rendues en fin d'année 2020 pour être présentées au conseil premier trimestre 2021. Le Conseil du SMTOM a acté en mars 2021 la construction d'une unité de méthanisation pour la fraction fermentescible des ordures ménagères. Celle-ci devrait être opérationnelle en 2023.

Compte tenu de la législation sur les biodéchets et du périmètre potentiel du SMTOM et de ses partenaires, une méthanisation sur biodéchets retrouverait du sens et de la rentabilité puisque les tonnages permettraient d'avoir environ 8 000 tonnes de produits à traiter (biodéchets de collectivités et d'industriels).

7.2.3 Augmentation de la capacité de l'usine de traitement des ordures ménagères

Compte tenu des évolutions à venir et des travaux menés récemment sur l'usine afin de permettre une désaturation et un travail en 2 postes de la ligne de traitement des ordures ménagères, il peut être envisagé à terme un doublement de la capacité de l'usine à 80/85 000 tonnes par an d'ordures ménagères en ajoutant un second BRS à proximité immédiate du premier. Cette augmentation de l'arrêté préfectoral (passage de 55 000 tonnes à 80 000) ne pourrait être obtenue qu'avec l'engagement effectif du SMTOM et de ses partenaires de trier à la source les biodéchets et ceci de manière performante.

La première phase d'une possible augmentation de la capacité de l'usine a été lancée avec l'ajout d'un second BRS. Cette réflexion est à mener car compte tenu des difficultés d'enfouissement que nous rencontrons aujourd'hui et des évolutions de TGAP, le tarif de traitement de notre outil devient intéressant pour d'autres collectivités.

Cela nous permettrait également d'avoir une taille critique sur le syndicat afin d'entreprendre d'autres réflexions dans les années à venir notamment sur les refus de l'usine qui partent aujourd'hui en enfouissement. Les tarifs pratiqués en enfouissement sont aujourd'hui à 100 € HT hors TGAP.

7.2.4 Pistes de réflexion

Comme nous l'évoquions en 2018, il est nécessaire de nous préparer à réduire au maximum le taux de refus. Nous avons d'ores et déjà prévu au budget et ce depuis plusieurs années d'aller chercher les corps creux encore présents dans les ordures ménagères. Cet investissement permettrait un gain de refus de l'ordre de 1 %.

La dernière solution consisterait à préparer un combustible à partir de nos refus. Cette solution doit être envisagée dès maintenant pour préparer la fin du marché en mai 2025 et ce peu importe le type d'exploitation qui sera choisi à ce moment. Notre objectif doit être de minimiser les refus afin de garantir un coût de traitement des ordures ménagères le plus faible possible dans les années à venir. Il est également nécessaire d'être conscient que les ordures ménagères augmenteront sensiblement et qu'il faut contenir au maximum les coûts.

7.2.5 Provisions pour GER Bâtiment

Sur l'année 2020, les travaux suivants ont été fait en entretien du bâtiment :

- ✓ Nettoyage de la toiture et du bardage des bureaux du SMTOM.
- ✓ Réfection d'enrobés.

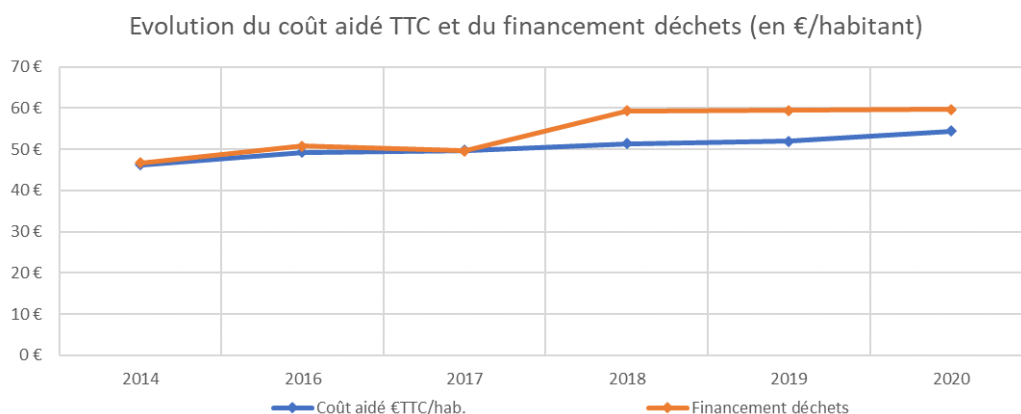
8 Finances

8.1 Budget 2020 :

En 2020, les dépenses de fonctionnement totalisent 11 108 580,93 € et les recettes de fonctionnement 11 358 374,48 €.

La contribution appelée auprès des adhérents a été maintenue à 28,07 € par habitant en 2020.

Le taux de couverture du coût aidé a augmenté entre 2014 et 2020 du fait des provisions constituées et non prises en compte dans la matrice des coûts mais reste proche des 100%.



L'exercice 2020 n'a pas connu d'évolutions significatives en dépenses ou recettes de fonctionnement par rapport à 2019, si ce n'est les quelques postes suivants :

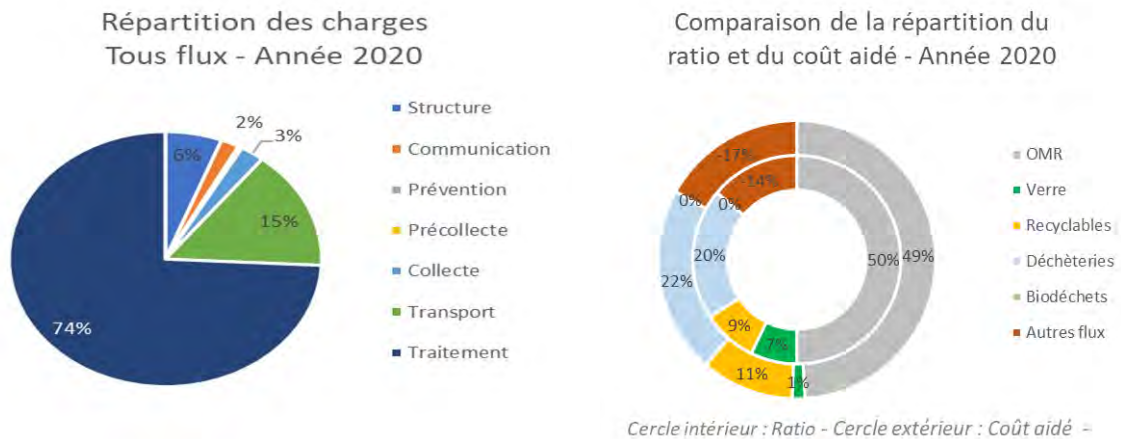
- ✓ Le montant réalisé au titre des reprises sur provisions en recettes (1 093 k€) est supérieur aux montants exécutés depuis 2017. Celui-ci va diminuer dès 2021 dans la mesure où les provisions constituées au titre d'arriérés sont dorénavant soldées
- ✓ Les autres produits de gestion courante ont diminué du fait de la baisse substantielle des recettes matières
- ✓ Les charges de personnel ont augmenté de 4% en raison du recrutement d'un assistant comptable à temps complet
- ✓ Les charges exceptionnelles ont augmenté de façon conséquente. Ce poste ne comprend que la ristourne du différentiel de TGAP aux adhérents.

En investissement, les dépenses réalisées en 2020 s'élèvent à 965 348,51 €, dont 928 k€ pour le remboursement du capital de la dette, et les recettes à 2 094 387,07 €.

8.2 Fonctionnement :

8.2.1 Dépenses

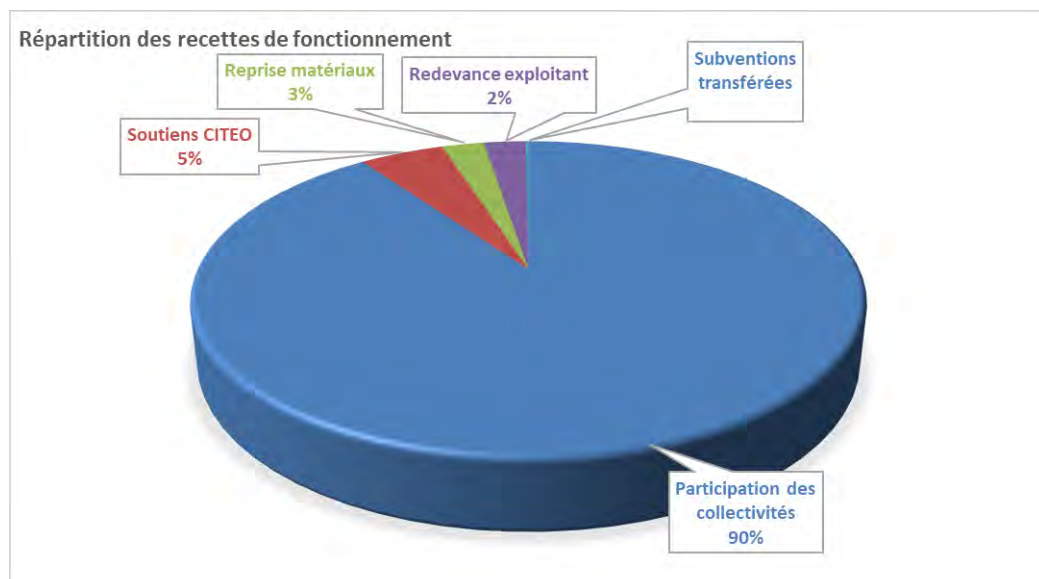
Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



8.2.2 Recettes

Les recettes perçues par le SMTOM incluent essentiellement :

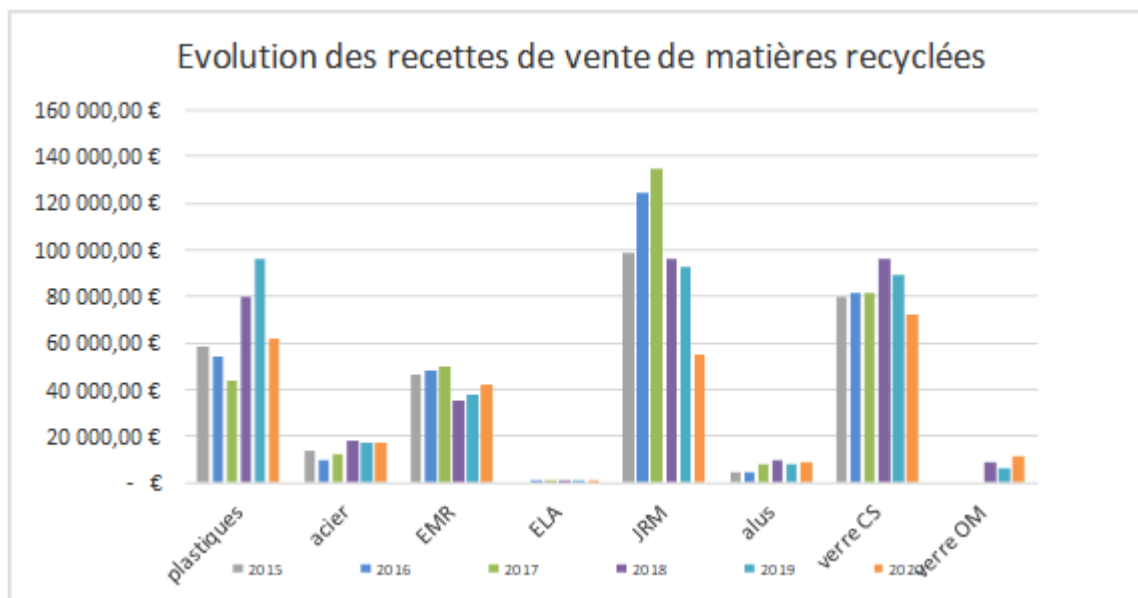
- ✓ la facturation aux collectivités adhérentes des prestations de traitement des ordures ménagères et de collecte sélective réalisées sur MAXIVAL, de collecte sélective du verre et la gestion de la déchèterie
- ✓ les soutiens des éco organismes
- ✓ les recettes de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective
- ✓ une redevance versée par l'exploitant
- ✓ la participation des collectivités aux charges de structure, aux frais financiers et aux amortissements de la collectivité



8.2.3 Recettes liées à la Collecte Sélective :

Dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance Barème F effectif au 1^{er} janvier 2018, le SMTOM a conclu des contrats de reprise portant sur la reprise des déchets ménagers Plastiques, Acier, Aluminium, Journaux Revues Magazines, Papier Carton et le Verre.

Les recettes issues de ces contrats entre 2015 et 2020 ont évolué de la façon suivante :



8.3 Investissement :

Les dépenses de la section d'investissement réalisées en 2020 s'élèvent à 965 348,51 €.

Les travaux de pose d'un second BRS qui constituent l'essentiel des prévisions inscrites en 2020 ont pris du retard du fait du contexte et de la note de calcul établie par l'institut de soudure et impacteront le budget 2021.

Les dépenses réalisées se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 928 119,52 € au titre du remboursement du capital de la dette.
- ✓ 22 500 € : honoraires maîtrise d'œuvre pour la pose du 2^e BRS
- ✓ Quote-part des subventions transférables (ordre) : 14 728,99 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 2 094 387,07 € et ne comprennent que les amortissements des immobilisations.

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 11 070 282,07 €.